

CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024

Point n° 2.1 à l'ordre du jour

**Election du Président du Conseil de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI) de l'Université de La Réunion du 29/02/ 2024**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 713-1 et L. 713-9 ;

**Vu** les statuts de l'ESIROI mis à jour en date du 4 juillet 2019 ;

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2020 portant proclamation des résultats pour le renouvellement général du Conseil de l'ESIROI ;

**Vu** l'élection du président du conseil de l'ESIROI le 29/02/2024 ;

**PROCLAMATION**

Considérant que le mode de désignation est un vote à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité relative à partir du deuxième tour ;

Considérant les candidatures proposées ;

Considérant que le vote est secret ;

Après en avoir délibéré, il résulte du vote à bulletin secret que le président du Conseil est :

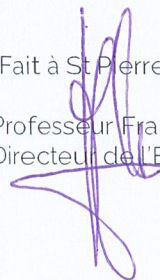
**Article 1 :** Madame Elodie CORTES, personnalité extérieure du conseil d'Ecole, dirigeante d'un bureau d'études Fluides et Qualité Environnementale, est élue au premier tour de scrutin, à bulletin secret, présidente du Conseil de l'Ecole de l'ESIROI ;

Résultats du vote							
Vote en présentiel à bulletin secret							
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				14			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	14	Contre	0	abstention (s)	0	

**Article 2 :** La Direction de l'ESIROI est chargée de la publication du présent procès-verbal sur son site internet.

Fait à St Pierre le 4 avril 2024

Professeur François GARDE  
Directeur de l'ESIROI



Publié sur le site internet de l'ESIROI le 5 avril 2024.